

Le PRES UNIVERSITE PARIS-EST entend promouvoir une stratégie concertée de l'offre de formation pour favoriser l'innovation pédagogique, la cohérence et la fluidité des parcours des étudiants, concourir à leur réussite et à leur insertion professionnelle. Il appartient au vice-président en charge de la formation de porter toutes initiatives en ce sens, en concertation avec les vice présidents des universités pour tirer partie pleinement de leur rattachement à la même vague contractuelle et avec les personnes investies de responsabilités similaires dans les écoles.

Les objectifs suivants doivent être privilégiés :

- La valorisation des formations auprès des établissements du second degré et un concours actif au dispositif d'orientation active ;
- La définition de parcours de formations lisibles pour les étudiants des filières technologiques, incluant pour ceux inscrits en BTS et IUT des poursuites d'études en licence ou en école d'ingénieur répondant aux objectifs d'égalité des chances ;
- L'organisation de passerelles de réorientation favorisant des parcours de réussite sans rallongement de la durée des études ;
- L'organisation de modules ou de stages de professionnalisation assurant une meilleure insertion des étudiants issus des filières identifiées comme plus fragiles.
- D'autres initiatives favoriseront l'émergence de pratiques innovantes notamment par le développement de L'usage des TICE en application du schéma directeur d'Université Paris-Est ;
- L'apprentissage à tous les niveaux de qualification, notamment dans les formations en lien avec les pôles d'excellence du PRES ; d'une culture entrepreneuriale en lien avec les dispositifs de valorisation et de transfert.
- L'objectif sera aussi de consolider les avancées déjà observées en matière de mobilité entrante et sortante d'étudiants en concertation avec le vice président du PRES en charge des relations internationales ; formation tout au long de la vie par la coordination des procédures de validation d'acquis et une réactivité accrue aux demandes des entreprises.

La méthode devra ménager une concertation la plus large possible. Un groupe de travail restreint en constituera le cadre, il s'adjoindra tout concours jugé opportun au regard des thèmes traités. Elle aura pour référence les évaluations produites par l'AERES et sera vigilante aux attentes exprimées par les collectivités territoriales, notamment de la Région dans le cadre du CPRDF. Elle sera attentive à tirer les conséquences de l'émergence de nouveaux métiers consécutifs au Grenelle de l'environnement, mais aussi aux secteurs en tension.

Les travaux seront à finaliser pour servir de référence lors de la préparation du quadriennal 2014-2017.

Bernard Saint-Girons